

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (NIVEAU.3)



QU'EST CE QUE CELA SIGNIFIE ?

C'est une certification destinée à favoriser le respect de bonnes pratiques environnementales par les exploitants agricoles et viticoles. En outre, elle oblige les exploitants agricoles, (donc aux vignerons), au respect des pratiques selon un référentiel favorisant l'environnement. Ce qui donne lieu à une élaboration de produits plus respectueux de la nature qu'en agriculture dite "conventionnelle".

Le niveau 3 permet d'accéder au label HVE, elle est réglementée par le ministère de l'Agriculture. Pour l'utiliser, l'exploitant devra donc obtenir une certification validée par des organismes agréés indépendants. Il devra démontrer par les faits le respect d'indicateurs portant sur 4 thématiques :

- Biodiversité
- Fertilisation
- Phytosanitaire
- Irrigation



LES VIGNERONS DE
Sigoulès
- depuis 1939 -